



Paris, le 27 juillet 2015

AVOCATS CHINOIS : VOUS AVEZ DIT « TROUBLE A L'ORDRE PUBLIC » ?

La Chine vient d'adopter ce 1^{er} juillet sa Loi sur la Sécurité Nationale, laquelle a pour mission de défendre le système du parti unique qui, de par sa fusion avec l'appareil d'État, a le monopole de la violence légale.

Dernière cible en date : une centaine d'avocats ont été appréhendés la semaine dernière dont les figures emblématiques de WANG Yu et ZHOU Shifeng, directeur du cabinet Feng Rui. Ces avocats sont le fer de lance du Mouvement de Défense des Droits Civiques, Wei quan Yundong, qui a pour stratégie d'œuvrer légalement dans le cadre de la Constitution chinoise tout en explorant méthodiquement toutes les possibilités, mettant ainsi en contradiction théorie du texte et pratique des tribunaux, lorsque l'on sait en outre que les juges sont membres du parti communiste.

Les motifs de poursuite sont toujours vagues et sans définition possible : « causer des troubles », « instiguer des querelles », « troubler l'ordre social ». C'est ainsi que « Le Quotidien du Peuple » du 12 juillet dénonçait à ce propos « les coulisses troubles de la défense des droits... Un gang criminel majeur qui utilisait comme plateforme la firme Feng Rui depuis juillet 2012 pour attirer l'attention sur les cas sensibles et perturber l'ordre public ».

La défense des droits de l'Homme est universelle et indivisible !

Avec plusieurs organisations d'avocats et barreaux, le SAF appelle, dans une [lettre ouverte au Président chinois](#), à mettre fin à ces mesures qui visent à faire taire toute contestation y compris par les moyens légaux.

Contact
Florian Borg, président du SAF